



Obtention d'un visa pour étudiant ou autre motif

Par **mycielo**, le **29/09/2009** à **23:27**

Bonjour,

En 12/2008, j'ai déposé à l'Ambassade Française au Pérou, une demande de visa touristique moins de 3 mois. Refus sans explication

En 04/2009, j'ai déposé à l'Ambassade Française au Pérou, une demande de visa touristique moins de 3 mois en précisant que j'avais rencontré un homme français. L'ambassade de France au Pérou a téléphoné à mon ami qui était en vacances au Pérou pour lui demander la nature de notre relation, et il a répondu que nous étions sur une relation amoureuse sérieuse. Le visa m'a été accordé. Je suis venu en France de la mi-juin à la mi-septembre.

De retour dans mon pays mi-septembre, j'ai déposé une demande de visa étudiant pour apprendre le français dans une université privée, en produisant toutes les pièces nécessaires et mon ami a produit ses relevés de compte bancaire montrant ainsi sa solvabilité. Campus France a validé que le dossier était complet. Puis, j'ai subi un entretien auprès des services académiques de l'Ambassade de France en précisant que je ne demandais ni bourse, ni hébergement, puisque mon ami finançait à la fois ma scolarité, mon hébergement, mes loisirs, etc...

Malheureusement, l'Ambassade de France m'a refusé le visa sans aucune explication.

1. Que dois-je faire maintenant sachant que la rentrée universitaire est fixée au 5 octobre prochain ?

2. Y-a-il une possibilité de recours contre la décision de l'Ambassade de France ?

Puis-je demander un autre examen de ma demande ?

3. Si vous me répondez par la négative, quel type de visa puis-je demander pour rejoindre mon ami en France, sachant que notre relation est récente, que nous ne désirons pas un mariage pour l'instant, et que mes revenus et patrimoine sont relativement faibles, mais ceux de mon ami sont satisfaisants pour vivre à deux ?

4. Dois-je redéposer une demande de visa mais pour un autre motif que le fait d'apprendre le

français, par exemple pour des études en lien avec ma profession au Pérou ? Dois-je parler de mon projet professionnel à 2/3 ans ?

5.J'ai aussi entendu parler du visa long séjour, mais il ne permet pas de travailler. Or, il faut disposer de revenus et de beaucoup d'argent, mais j'ai montré à l'Ambassade de France d'une part que je n'avais pas beaucoup d'argent, d'autre part que mon ami en avait suffisamment pour vivre à deux pendant un an?

6.Enfin, connaissez vous un avocat situé en France qui s'occupe des visas pour étrangers, des contrats de mariage entre époux de nationalité différente, etc... ?

Sincères remerciements pour votre répons